



COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PV Rectificatif du 5 Octobre 2021 Réunion par voie électronique

Présidence : M Joël MULLER

Secrétaire : M Yannick DANDRELLE

Présents : MM Jean François BINDER, Michel CAILLO, Ali DJEDID, Vincent MERULLA, Bernard VALSAQUE

➤ **US SARRE UNION «503942 »**

- Après vérification, la mutation de Monsieur POUILLET Heddy rentre bien dans le cas d'un déménagement. **De ce fait et en application des articles 30.2 et 33.c, cet arbitre sera comptabilisé vis-à-vis du statut de l'arbitrage à partir de la saison 2021/2022 pour ce club.**

➤ **FC TREMERY «519567 »**

- Après vérification, la mutation de Monsieur FERNBACH Nicolas rentre bien dans le cas d'un déménagement. **De ce fait et en application des articles 30.2 et 33.c, cet arbitre sera comptabilisé vis-à-vis du statut de l'arbitrage à partir de la saison 2021/2022 pour ce club.**

Procédure d'appel

Les présentes décisions de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel devant la commission régionale d'appel par courrier recommandé sur papier à l'entête du club, télécopie ou courrier électronique impérativement envoyé à partir de l'adresse électronique officielle du club adressé **à la Ligue du Grand Est de Football CS 800 19 54250 Champigneulle ou appel@lgef.fff.fr** dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la date de publication en ligne sur le site de la LGEF, selon les dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le secrétaire de la séance
Yannick DANDRELLE

Président de la séance
Joël MULLER